

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1982)  
**Heft:** 646

**Artikel:** Lousonna SA : de beaux restes  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1013152>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Lousonna SA: de beaux restes

«Déconcentration» de Lousonna SA (cf. DP 645): c'est tout le monde romand de l'imprimé et de la presse, de l'édition, de la production et de la diffusion de livres qui est, plus ou moins directement, concerné. Après le retrait de la famille Payot, et alors que les partenaires lausannois («24 Heures» - Imprimeries Réunies) et genevois («La Suisse» - Sonor SA) ont repris leur indépendance, l'empire est réputé démantelé. Toute satisfaction est-elle ainsi donnée à la commission des cartels qui avait en son temps exprimé sa préoccupation devant l'appétit des éditeurs responsables de trois des plus forts tirages romands? C'est aller un peu vite en besogne. Lousonna SA a de beaux restes dans le secteur de la diffusion d'imprimés, organisation quasi monopolistique qui devrait stimuler la vigilance des commissaires.

Rappelons certaines des caractéristiques précises de ce qui demeure une formidable concentration de pouvoirs entre les mains des propriétaires de «La Suisse» et de la «TLM», pour ne citer que ces deux quotidiens, dont la vocation romande est connue.

A travers Lousonna SA, et plus précisément à travers Naville SA, via Financière de Prese et Kiosk AG, MM. M. et P. Lamunière et J.-C. B. Nicole gardent donc un contrôle absolu sur la diffusion de la presse en Suisse romande, c'est-à-dire sur l'approvisionnement en journaux divers (1750 journaux et publications provenant de 24 pays) de 298 magasins et kiosques gérés en propre et de 1159 points de vente indépendants. Efficacité par la concentration des forces et des moyens, dirait-on. Certes, mais cette main-mise absolue comporte des risques non négligeables:

— Selon des critères qui lui sont propres, commerciaux ou autres (attachement proclamé au «fédéralisme», entre autres), Naville est en mesure de dic-

ter sa loi sur l'achalandage des kiosques romands (quels journaux, quelles revues, et dans quelle quantité). La liberté de presse passe aussi par la liberté de diffuser la presse: ici, nulle limite précise au pouvoir des gestionnaires de Naville, en particulier lorsque des choix doivent être faits entre la stricte rentabilité et le maintien d'un certain pluralisme de l'information<sup>1</sup>.

— Plus largement, Naville est finalement seule à décider quelle sera la part de la presse dans l'éventail des produits offerts à la consommation dans les kiosques qu'elle dessert. Jusqu'ici, la diffusion de journaux et publications diverses représentait plus de la moitié de son chiffre d'affaires; cet équilibre est fragile, si l'on tient compte que la vente d'articles divers (cigarettes, friandises) est d'un très bon rapport et que les devantures ne sont pas extensibles à l'infini, la surface d'exposition conditionnant en définitive l'offre.

### COURRIER. DUPLIQUE

## Servir est un privilège

*Echelle des salaires: on touche là à un des tabous les mieux gardés de notre organisation économique et sociale. Nous avons donné dans le précédent numéro la parole à Edmond Kaiser qui attaquait de front ce problème, suite à un article publié dans ces colonnes (DP 644: «Un homme d'Etat n'a pas de prix»). Exceptionnellement, vu l'importance du sujet, une duplique.*

Je vous remercie d'avoir fait place (DP du 15 juillet) à mes remarques relatives aux salaires de nos mandataires.

Vous observez: «Sous peine d'être déserté par les responsables de valeur, le secteur public doit rester compétitif, etc.»

La valeur de ces responsables n'est pas proportion-

— Naville, intermédiaire inévitable entre les éditeurs de journaux et les kiosques, fausse la concurrence entre «La Suisse» et la «TLM», les deux seuls journaux qui tentent de gagner une clientèle romande et les journaux régionaux directement menacés par cette ambition: ces derniers ne sont-ils pas contraints de recourir aux services d'une organisation qui est en mains de leurs principaux concurrents, leur fournissant en quelque sorte, bon gré mal gré, des ressources supplémentaires?

«Déconcentration» ou pas, l'empreinte de Lousonna SA sur le paysage de la presse romande reste manifeste. Une affaire à suivre... que nous suivrons.

<sup>1</sup> Pour mémoire: en toute logique commerciale, Naville, pour l'ensemble de ses points de vente en Suisse romande, demande 25 exemplaires de «Domaine public» par semaine.

nelle aux salaires et avantages, et les salaires et avantages n'ont pas à se conformer, à l'infini, à la valeur des serveurs du peuple qui paie.

Servir est un privilège, mais si l'on ne peut pas toujours servir gratuitement, cela n'appelle l'octroi que de traitements raisonnables.

Vivre raisonnablement est raisonnable. A quatre mille francs — au plus — le mois et le bonhomme (ou moins), les conditions sont raisonnables.

A douze mille francs par mois, c'est du délire.

Comme vous, je pense qu'il n'y a pas lieu de «s'attaquer aux conseillers d'Etat en particulier», car «ce qui est en cause, c'est plus généralement l'échelle des salaires dans son ensemble».

Nous souhaitons aussi gravir cette échelle, échelon par échelon, à la cueillette somptuaire des fiches de paie et des notes de frais de nos grands commis.

Que chacun sache et se réveille.

Vous chargez-vous, «Domaine Public», de cette enquête? Il s'agit du domaine public.

**Edmond Kaiser**